

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****N°2012/15****Objet : Convention partenariale avec le CAUE des Hautes-Alpes**

L'an deux mille douze, le 25 juin, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 25 juin 2012Date de convocation :
Le 25 mai 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11

Vote(s) pour 11

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Catherine SAUMONTAuxiliaire Secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice-Président), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **M. Jean BERNARD** (Conseiller syndical), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du Budget), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **Mme Valérie ROSSI** (Conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical Suppléant de Mme Valérie GRECARD), **M. Christian DURAND** (Conseiller syndical), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Richard SIRI** (Conseiller Syndical)

Etaient présents alors que le titulaires l'était aussi : M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical suppléant de M. ZANETTO), Mme Elisabeth CLAUZIER (Conseiller syndical suppléant de Mme Catherine SAUMONT)

Etaient représentés : Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER, Mme Valérie GRECARD par M. Daniel BOSQUET,

Etaient invités : M. DIEUZY (Président du Comité Départemental de Voile 05), M. Christian GROSSAN (Directeur du développement économique CG 05), M. Alain TOMASINI (service tourisme département 05), Mlle Cloé GRATCHOFF (Pays Sud), M. Jean CAPELLA (CCI 05), Mme Laurence CRISCUOLO (Com Com Embrunais), M. Jean Louis MICHEL (Com Com Ubaye Serre-Ponçon)

Etaient excusés : M. Jean Marie BERNARD, M. Michel LANFRANCHI, M. Louis MASSOT, Mme Monique ESTACHY, M. Roger MASSE

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.D.E.S.E.P. a engagé différentes initiatives visant à l'amélioration urbanistique et paysagère des rives du lac de Serre-Ponçon.

Ainsi a été initié la conception d'une boîte à outils architecturale, qui, à partir de l'expérience acquise par la construction d'un prototype par le lycée professionnel « Alpes et Durance », a vocation à encadrer les conditions dans lesquelles les acteurs socioprofessionnels pourront proposer l'édification de chalets dans le domaine public hydroélectrique.

De la même manière, l'établissement public souhaite formaliser un référentiel commun aux mobiliers urbains présents sur les espaces publics aménagés de la retenue (poubelles, tables et bancs, éclairage public, signalétique... sur les plages, ports...). Il souhaite également organiser un concours d'architecte permettant de mettre en perspective la nécessaire construction d'une capitainerie au plus près du lac, au cœur de la Commune de Savines-le-Lac, avec les interactions positives que cette construction impliquera sur ce secteur de rives.

Enfin, le Président rappelle l'enjeu manifeste représenté par la révision sollicitée auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes, de la cartographie des espaces remarquables identifiés au titre de la « Loi Littoral ». Au-delà des zonages réglementaires (bande littorale des 100 mètres, Natura 2000, sites classés...) qu'ils intègrent obligatoirement, ces zonages, interdisant par principe le droit à construire, reposent aussi sur la sensibilité paysagère des secteurs visibles depuis la retenue.

Aujourd'hui, cette cartographie qui couvre quasiment intégralement les versants de Serre-Ponçon, réclame une application plus objective des critères susvisés, notamment par le biais d'un comité de pilotage dont la légitimité technique doit apparaître incontestable.

Dans ces conditions, le Président considère comme pertinent de pouvoir faire appel à l'expertise du CAUE que ces différents sujets réclament dans le cadre des missions générales reconnues à l'association. De fait, afin de valoriser l'intérêt partagé d'un tel partenariat, il propose de pouvoir formaliser par voie conventionnelle les principes et objectifs d'un travail concerté sur ces trois thématiques.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » du 16 juin 2008 passée entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;

CONSIDERANT :

- Les différentes initiatives engagées par le S.M.A.D.E.S.E.P. à des fins de valorisation paysagères des rives de Serre-Ponçon ;
- Les compétences exercées en la matière, et notamment en termes d'architecture et d'urbanisme, par le CAUE des Hautes-Alpes eu égard aux compétences qui lui sont dévolues au plan départemental ;
- L'intérêt de mutualiser et de valoriser des actions qui relèvent ainsi d'intérêt partagé ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 25 juin 2012 :

- **APPROUVE** l'exposé du président ;
- **DECIDE** de formaliser en conséquence un partenariat avec le CAUE des Hautes-Alpes par la convention ci-jointe ;
- **AUTORISE** en conséquence le Président à signer et à mettre en œuvre ladite convention.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

